



Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé à l'Assemblée nationale le 20 novembre dernier qu'il portait plainte pour diffamation contre le syndicat SUD-Education 93. L'objet de la plainte est précisé sur le site officiel de l'Éducation nationale :

« Le ministre de l'Éducation nationale a pris connaissance d'un stage organisé par SUD-93 ouvert aux professeurs et intitulé : "Au croisement des oppressions : où en est-on de l'antiracisme à l'école ?". Rien n'est plus contraire à la République, à l'Éducation nationale et à ceux qui la servent que les approches de ce type. Le ministre condamne avec la plus grande fermeté ces pratiques qui sont contraires à la Constitution, portent atteinte à la cohésion nationale et mettent gravement en cause l'institution scolaire ».

Si cette plainte, qui n'est pas autre chose qu'une mesure d'intimidation, se confirme, il s'agit là d'un précédent calamiteux non seulement pour la liberté syndicale mais aussi pour la liberté de la recherche en France.

Rappelons en effet qu'un syndicat est libre du choix de ses thématiques de stages de formation, de ses intervenant.e.s et de l'organisation de ses journées. C'est aux adhérent.e.s et aux structures syndicales démocratiquement élues de se prononcer sur l'opportunité ou non de telle ou telle formation, et de ses modalités. Rappelons ensuite que les recherches portant sur les discriminations raciales à l'école sont l'un des axes les plus travaillés de la sociologie de l'éducation et que l'on peut se féliciter que ces recherches servent ensuite la lutte salubre contre les discriminations scolaires.

SUD-Education 93 a choisi pour ce faire des ateliers ponctuels en non mixité comme espaces de libération de la parole, un dispositif bien connu du militantisme anti-oppression (féministe par exemple) depuis très longtemps. Mais toutes les autres sessions se déroulent en plénière et le stage est naturellement proposé à tous les personnels d'éducation.

Cette plainte, étayée par des arguments inacceptables, porte donc atteinte au droit syndical de façon inédite, nous la condamnons fermement, apportons notre soutien à SUD-Education 93 et alertons sur cette atteinte supplémentaire au respect des libertés publiques.